

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est ce qu'il a dit.

M. Nielsen: De droit divin.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme c'est souvent le cas, à mesure que nous nous éloignons du cœur même de ces questions de procédure, nous courons des dangers de plus en plus grands. Sauf erreur, j'ai cru entendre le député de Timiskaming (M. Peters) dire que la déclaration faite cet après-midi par un autre député était malhonnête. Nous compliquons la question encore davantage, et je dois lancer ici un appel à la prudence.

La Chambre ne se rend-elle pas compte que, en l'occurrence, il serait très dangereux pour la présidence de prendre l'habitude de faire savoir, à titre préliminaire, qu'il y aurait peut-être lieu de soulever la question de privilège, mais qu'il appartient aux parties de recueillir d'autres preuves pour étayer leurs positions respectives. Si l'on recourait à cette pratique, cela serait très dangereux.

Nous ne devons pas oublier, à mon avis, le point fondamental, à savoir que si un député fait des allégations, il lui appartient de prouver ses dires. Si vous venez à la Chambre avec des pièces à l'appui, parfait. Mais si une question reste sans réponse dans le courant du débat et qu'un député prétend ne pouvoir y répondre et vouloir remettre sa réponse à plus tard ou qu'il demande à la présidence de se réserver le droit de prendre quelque temps pour renforcer son argument, je le comprends.

Mais je crois qu'il serait dangereux pour la présidence de passer à présent à des conclusions préliminaires sur la foi des preuves qui pourraient être fournies. Tout ce que je puis dire maintenant c'est que certaines suggestions ont été faites, mais que nous n'avons pas les précisions voulues, car je ne puis me reporter à des propos qui me permettraient de rendre une décision. Si ce genre de propos existent en fait, je pense que j'agirais en toute justice, car notre procédure à cet égard ne doit pas être trop stricte. Je pense qu'il serait plus prudent de dire qu'étant donné les circonstances et les arguments invoqués jusqu'à présent, je ne peux, en l'absence de toute formulation précise, rendre une décision. Voilà pourquoi j'estime nécessaire de réserver ma décision pour l'instant.

Ce faisant, cependant, je permettrai au député, s'il le désire, de soulever à nouveau la question et de me faire part de choses qui lui auraient été signalées dans l'intervalle ou quelque chose du genre. Je ne devrais pas alors invoquer des raisons de procédure pour lui interdire de prendre la parole. Pour l'instant, il ne serait pas très sensé de ma part de déclarer: «En effet, j'éprouve quelques difficultés par suite d'un manque de précision, de l'absence de preuves. Cependant, je laisserai la question en suspens jusqu'à ce que ces preuves soient fournies.» D'après moi, c'est là un procédé dangereux. Pour l'instant donc, comme je n'ai sous les yeux aucune formulation précise, je ne saurais conclure quoi que ce soit et je dois réserver ma décision.

Travaux de la Chambre AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE VISANT À MODIFIER LA LOI SUR LES BANQUES ET LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-49, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne du Québec».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES PORTS DU CANADA

MESURE VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME PORTUAIRE

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports) demande à présenter le bill C-50, concernant les ports canadiens.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3^e LECTURE DU BILL C-42

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 75C du Règlement, je tiens à faire savoir à la Chambre que les représentants des partis n'ont pu arriver à s'entendre aux termes de l'article 75A ou 75B sur l'attribution de temps aux étapes du rapport et de la troisième lecture du bill C-42, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnements en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada.

C'est pourquoi je donne avis qu'à la prochaine séance de la Chambre un ministre proposera qu'au plus un jour de séance soit consacré, au besoin, à chacune de ces deux étapes de l'étude du bill.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 942, 1112, 1119 et 1120.